

**Décision n° 2022-0726**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 mars 2022**  
**renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Iovox Ltd**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Iovox Ltd reçu le 25 mars 2022, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 29 mars 2022, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 29 mars 2024, à la société Iovox Ltd (immatriculée au registre de sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6057954) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	01 89 04	2020-0500	ZNE Cergy
Numéros géographiques	01 89 05	2020-0500	ZNE Créteil
Numéros géographiques	01 89 06	2020-0500	ZNE Massy
Numéros géographiques	01 89 07	2020-0500	ZNE Saint-Germain-en-Laye
Numéros géographiques	02 19 17	2020-0500	ZNE Loches
Numéros géographiques	02 58 39	2020-0500	ZNE Caen
Numéros géographiques	02 79 46	2020-0500	ZNE Rouen
Numéros géographiques	03 79 49	2020-0500	ZNE Montbard
Numéros géographiques	03 92 04	2020-0500	ZNE Saverne
Numéros géographiques	04 12 07	2020-0500	ZNE Avignon
Numéros géographiques	04 49 14	2020-0500	ZNE Prades
Numéros géographiques	04 51 12	2020-0500	ZNE Tarare
Numéros géographiques	05 36 69	2020-0500	ZNE Moissac
Numéros géographiques	05 48 14	2020-0500	ZNE Cognac
Numéros polyvalents	09 74 31	2020-0483	Métropole

**Article 2.** La société Iovox Ltd acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Iovox Ltd et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 29 mars 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales